

La peinture africaine n'est certainement pas une manifestation récente, mais jusqu'à nos jours, Elle n'avait été qu'un moyen de décoration. Elle ne devient Art d'expression pure qu'à notre contact. En 1929, eut lieu à Bruxelles, la première exposition de cette expression, avec les peintures de Lubaki et Djilatendo. Assez, bien plus tard, pendant et après la deuxième guerre mondiale, naquirent des ateliers, sous l'aile d'Européens, dont celui de Desfossés à Elisabethville, et Lodts, à Brazzaville. II y eut aussi l'Institut St Luc à Léopoldville mais, ce dernier fut plus une école qu'un atelier.

Moonens a, dès son arrivée à Léopoldville, en 1948, été senti, par Mongita, entr'autres, pour aider à l'éclosion de cette peinture nouvelle, mais c'est à Elisabethville, en 1951 qu'il fonda ce qui devait devenir l'Académie Officielle des Beaux-Arts. II eut l'idée de s'adresser à de très jeunes, persuadé que leur nature encore fraîche devait donner naissance à une forme tout à fait pure, et plus évolutive. Dès le début, il s'appliqua à ne jamais intervenir dans leur inspiration, tout en les forçant à puiser en eux-même des richesses endormies et à ne pas se perdre dans la répétition où l'Art disparaît. II fallait pour cela qu'il leur inspire une totale confiance, et qu'il leur ait maintes fois prouvé son intérêt, non seulement à leur Art, mais à eux-mêmes, en tant qu'hommes.

Dans ces artistes, vous verrez nettement la différence entre les décorateurs (qui sont les plus nombreux) et les peintres proprement dits. Les Kasai sont des décorateurs nés. Le sujet sert uniquement à supporter la décoration. Ils ont cependant leur personnalité propre.

Les peintres sont plus rares. Ce sont plutôt des Lundas et des Balubas Katanga. Mais ici, l'expression est primordiale. Notons que Mwemba est parti de l'anecdote ce qui est sans doute dû à ce qu'il ne connaît pas de milieu coutumier.

L'Art Congolais mérite d'être propagé et mis en valeur. Il a trop longtemps été considéré comme une curiosité exotique (On l'a même parfois forcé à l'être). II ne faut pas que des artistes soient contraints pour vivre à colporter et à subir le marchandage de leurs oeuvres. II dépend de tous les hommes, que l'Art qui est leur expression, soit préservé en tant qu'une des valeurs les plus précieuses qu'ils possèdent.